

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12899**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master à finalité Professionnelle
Domaine : Droit, Economie, Gestion
Mention : Droit des affaires
Spécialité : Droit de la construction et de l'urbanisme

Nouvel intitulé : Master Droit de l'immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris XII, Le Recteur, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des affaires, Spécialité Droit de la construction et de l'urbanisme est de former des techniciens du droit de haut niveau tant en droit privé de la construction (par exemple, contrats d'accession à la propriété, responsabilité, assurance), qu'en droit de l'urbanisme (utilisation des sols, autorisations de construire, contentieux). Cette formation approfondie se déroule sur deux ans et est au carrefour de plusieurs branches du droit, la pratique ne connaissant pas de cloisonnement académique.

A l'issue du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des affaires, Spécialité Droit de la construction et de l'urbanisme, le diplômé est capable de :

- Conseiller les entreprises pour que leurs projets immobiliers ou d'urbanisme ou leurs activités de gestion immobilière soient en conformité avec le Droit immobilier et les règles d'urbanisme.
- Conseiller les entreprises dans la réalisation des montages des opérations immobilières ou d'urbanisme en optimisant les risques juridiques, le coût fiscal et la rentabilité.
- Collaborer à la rédaction des contrats et à la négociation dans le cadre de promotions immobilières, de maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Assurer le suivi juridique des contrats en suivant l'ensemble des phases du montage d'opérations immobilières, dans un contexte national et/ou international (construction, urbanisme, baux, aspects financiers des opérations, acquisitions, ventes, partenariats...)
- Prévenir les risques au plan légal et contractuel ainsi que la défense des intérêts de la société en matière de litiges et de contentieux juridiques relatifs au droit de la construction et de l'urbanisme.
- Collaborer au plan juridique au montage d'opérations immobilières de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme au financement, les relations constructeur et autres parties prenantes.
- Aider les personnes morales ou physiques au montage de dossiers administratifs et financiers pour la vente ou l'acquisition de biens immobiliers.
- Informer sur l'évolution des dispositions en vigueur dans les domaines du Droit de la construction et de l'urbanisme.
- Apporter des réponses adaptées à toutes les questions du secteur en tenant compte de la réalité du marché et de son environnement.
- Maîtriser les problématiques complexes de responsabilité des constructeurs et d'assurance
- Poursuivre leur formation par un doctorat. Ils sont alors rattachés à l'école doctorale Droit, Europe et Société

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Entreprises
- Organismes publics ou parapublics
- Enseignement et recherche
 - Avocat(e) spécialiste
- Avocat(e) d'affaires
- Maîtrise d'ouvrage publique ou privée
- Gestion des actifs immobiliers (Asset Management)
- Arbitrage de patrimoine
- Promotion immobilière
- Construction de maisons individuelles
- Opérations de réhabilitation de logements et bureaux anciens
- Logement social

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1903 : Défense et conseil juridique

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1501 : Gérance immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un master 1

attestant qu'il ou elle maîtrise les matières fondamentales d'un niveau de master 1 de Droit des affaires

peut accéder à la deuxième année dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'UFR de Droit

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2 décrits ci-dessous :

Descriptif des composants de la certification :

Master 1 – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

Semestre 1

Informatique obligatoire

- UE 1 : Unité fondamentale : deux matières avec TD parmi la liste suivante : droit civil de la vente, droit public économique 1 et droit de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace (14 ECTS)

- UE 2 : Unité complémentaire 1 : langue obligatoire et deux matières à choisir parmi les matières de l'UE 1 non choisie et/ou dans la liste des matières de l'UE 3 (9 ECTS)

- UE 3 : Unité complémentaire 2 : deux matières au choix dans la liste : droit de la propriété et de ses démembrements, droit des assurances, droit rural, droit d'auteur, sûretés et publicité foncière (7 ECTS)

Semestre 2

Informatique obligatoire

- UE 1 : Deux matières avec TD parmi la liste suivante : contrats d'accession à la propriété, responsabilité des constructeurs, contrats publics immobiliers, droit de l'environnement (14 ECTS)

- UE 2 : Unité complémentaire 1 : langue obligatoire et deux matières à choisir parmi les matières de l'UE 1 non choisie et/ou dans la liste des matières de l'UE 3 (9 ECTS)

- UE 3 : Unité complémentaire 2 : deux matières au choix dans la liste : droit de la propriété industrielle, contentieux fiscal, droit notarial, baux civils, droit des assurances appliqué aux immeubles, opérations d'aménagement, pratiques du droit des sociétés, travaux sur le domaine public (7 ECTS)

Master 2 – semestres 3 et 4 – 60 ECTS

Semestre 3 :

- UE 1 : Contentieux de l'urbanisme – légalité et responsabilité, société de construction, anglais juridique appliqué à la construction (15 ECTS)

- UE 2 : Copropriété des immeubles bâtis, évaluation foncière et expropriation, droit immobilier comparé, baux commerciaux, droits de préemption, maîtrise d'ouvrage publique, financement de la construction, fiscalité immobilière et expertises (15 ECTS)

Semestre 4 :

- UE 1 : Droit de l'assurance construction, contrats conclus entre professionnels de la construction, rénovation, réhabilitation et travaux sur immeubles existants (12 ECTS)

- UE 2 : Contamination des sols, archéologie préventive, immobilier d'entreprise, droit du logement social, marchés publics, montages complexes, protection du patrimoine architectural et culturel, fiscalité de l'urbanisme et finances publiques locales (11 ECTS)

- UE 3 : Stage obligatoire de trois mois et rédaction d'un rapport de stage (7 ECTS)

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	<p>Cette formation est accessible via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE. Validation d'une expérience professionnelle jugée équivalente prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de la spécialité.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://droit.u-pec.fr/formations/master-2/>

[UFR de Droit](#)

[Statistiques](#)

[Université Paris-Est Créteil Val de Marne](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit

83-85 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Historique de la certification :

Certification suivante : [Master Droit de l'immobilier](#)